

I. — Constitution de la Commission.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **11 (1909)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE.

Circulaire N° 1.

Mai 1909.

Le Comité central

à Messieurs les Délégués.

Nous avons l'honneur de vous donner ci-après un premier aperçu de l'état actuel des travaux préparatoires de la Commission internationale de l'enseignement mathématique à laquelle vous avez bien voulu promettre votre précieux concours.

I. — Constitution de la Commission.

Après avoir établi le « Rapport préliminaire sur l'organisation de la Commission et le plan général de ses travaux », le Comité central s'est attaché à constituer la Commission sur les bases indiquées à l'article B en se conformant le plus possible aux indications fournies, pour certains pays déjà par le Congrès de Rome, et, pour les autres, par des personnalités, sociétés ou autorités compétentes. Dans une réunion tenue à Carlsruhe, les 5 et 6 avril 1909, le Comité a fait une revue générale de l'état des démarches et des travaux dans les différents pays. Les délégations sont définitivement constituées dans 16 pays participants sur 18. Pour la Belgique et les Iles britanniques nos démarches ont rencontré des difficultés ou des retards imprévus.

Quand aux *pays associés*, les Gouvernements respectifs ont été invités à désigner leur délégué ; nous en donnerons la liste dans une deuxième circulaire.

Voici la liste des *pays participants* et de leur délégués :

Allemagne. MM. F. KLEIN, G. R. R., professeur à l'Université de Göttingue ;

P. STAECKEL, G. H. R., professeur à l'Ecole technique supérieure de Carlsruhe ;

P. TREUTLEIN, directeur du « Real u. Reformgymnasium », Carlsruhe.

- Autriche.* E. CZUBER, H. R., professeur à l'Ecole technique supérieure de Vienne;
R. SUPPANTSCHITSCH, professeur à l'Ecole réelle de l'Etat, Vienne;
W. WIRTINGER, professeur à l'Université de Vienne.
- Belgique.* Un délégué (en pourpaler).
- Danemark.* P. HEEGAARD, professeur aux Ecoles militaires, adjoint pour les mathématiques à l'inspecteur général des lycées du Danemark.
- Espagne.* Z. G. de GALDEANO, professeur à l'Université de Saragosse.
- Etats-Unis d'Amérique:* Dav.-Eug. SMITH, professeur au Teachers College, Columbia University, New-York, président;
W. OSGOOD, professeur à l'Université Harvard, Cambridge, Mass. ;
J. W. A. YOUNG, professeur à l'Université de Chicago.
- France.* A. DE SAINT GERMAIN, Paris, ancien doyen de la Faculté des Sciences de Caen, président;
C. BOURLET, professeur au Conservatoire des Arts et métiers et à l'Ecole des beaux-arts, trésorier;
C. A. LAISANT, répétiteur et examinateur à l'Ecole polytechnique de Paris, secrétaire.
- Grèce.* C. STEPHANOS, profess. à l'Université d'Athènes.
- Hollande.* J. CARDINAAL, professeur à l'Ecole technique supérieure de Delft.
- Hongrie.* M. BEKE, professeur à l'Université de Budapest;
G. RADOS, professeur à l'Ecole technique supérieure de Budapest;
RATZ, professeur au Gymnase supérieur évangélique de Budapest.
- Iles Britanniques.* Sir G. GREENHILL, ancien professeur au Collège Woolwich.
(Les deux autres délégués seront désignés sous peu).
- Italie.* G. CASTELNUOVO, professeur à l'Université de Rome;
Fr. ENRIQUES, professeur à l'Université de Bologne;
G. VAILATI¹, professeur à l'Institut technique de Florence.

¹ Au moment de mettre sous presse nous apprenons la triste nouvelle de la mort de M. Vailati. C'est une perte très grande pour la science italienne et l'enseignement.

<i>Norvège.</i>	M. Olaf ALFSEN, professeur au Lycée municipal de Christiania.
<i>Portugal.</i>	G. TEIXEIRA, Directeur de l'Académie polytechnique de Porto.
<i>Roumanie.</i>	G. TZITZEICA, professeur à l'Université de Bucarest.
<i>Russie.</i>	N. v. SONIN, Président au Ministère de l'instruction publique, St-Pétersbourg; KOJALOVIC, professeur à l'Institut technologique de St-Pétersbourg; K. W. VOGT, Directeur de la deuxième Ecole réale de St-Pétersbourg.
<i>Suède.</i>	H. von KOCH, professeur à l'Ecole technique supérieure de Stockholm.
<i>Suisse.</i>	H. FEHR, professeur à l'Université de Genève, président; C. F. GEISER, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich; J. H. GRAF, professeur à l'Université de Berne.

Ces noms ont été soumis à l'approbation des Gouvernements et ceux-ci ont été invités à fournir à leurs délégués l'appui financier dont ils auront besoin pour couvrir les frais de la délégation et de la sous-commission nationale et pour contribuer aux frais généraux de la Commission.

II. — Questions financières.

Le budget annuel varie nécessairement suivant les pays. Bien que nous laissions à chaque délégation le soin d'établir son budget et de faire les démarches nécessaires pour obtenir l'allocation correspondante, nous croyons utile d'indiquer les principales rubriques qu'il y a lieu de prévoir.

a) Contribution annuelle de 100 fr. au Comité central pendant les années 1909, 1910, 1911 et 1912, ou versement unique de 400 fr. en 1909 (voir art. B, III du Rapport préliminaire), à adresser au secrétaire général.

b) Frais de secrétariat de la délégation : indemnité au secrétaire adjoint, frais d'impression et de correspondance.

c) Frais de réunion de la délégation et de la sous-commission. Nous estimons qu'il est juste que tous les collaborateurs soient indemnisés de leur frais de déplacement et même, tout au moins dans les grands pays, de tous les frais de voyage.

d) Frais de voyage des délégués à la Conférence de 1911 et au Congrès de Cambridge de 1912.